

**CNW CODE 43
PLUS SERVICE AUX HEBDOS
Pour diffusion immédiate**

Des mesures pour contrer l'érosion côtière à Pointe-aux-Outardes

Québec, le 8 avril 2019. – La vice première-ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M^{me} Geneviève Guilbault, a annoncé aujourd'hui un investissement gouvernemental pour la réalisation de travaux de protection des berges contre l'érosion côtière dans le secteur de la rue Labrie, à Pointe-aux-Outardes.

Ainsi, un montant maximal de 7 746 238 \$ a été accordé à la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, qui pourra procéder notamment à la mise en place de recharge de plage avec des matériaux grossiers. Cette aide financière est accordée par l'entremise du Cadre pour la prévention de sinistres (CPS), coordonné par le ministère de la Sécurité publique (MSP).

Citations :

« Le phénomène d'érosion côtière cause des dommages de plus en plus importants un peu partout dans la province. Il est primordial pour notre gouvernement d'anticiper les effets des changements climatiques et d'offrir un soutien technique et financier aux municipalités, afin qu'elles réalisent des projets de prévention qui assureront à leurs citoyennes et citoyens des milieux de vie sécuritaires. »

Geneviève Guilbault, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

« En tant que ministre responsable de la région de la Côte-Nord, je suis heureux de cet investissement qui permettra à la Municipalité de protéger ses bâtiments et ses infrastructures municipales essentielles ainsi que d'assurer l'accès à une soixantaine de résidences principales. »

Jonatan Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable de la région de la Côte-Nord

« La Municipalité de Pointe-aux-Outardes se réjouit de la conclusion de cette entente de collaboration avec le gouvernement du Québec. Les nouveaux travaux de stabilisation des berges, ajoutés à ceux réalisés du côté ouest de la rue Labrie, permettront d'assurer la protection de nos infrastructures et de réduire la vulnérabilité de la municipalité face à l'érosion côtière. Enfin, nos citoyens craignant pour leur sécurité et leurs biens pourront retrouver une certaine quiétude. »

Serge Deschênes, maire de Pointe-aux-Outardes

Faits saillants :

- Le CPS a été adopté en juin 2013 dans le but d'améliorer les travaux d'analyse et de recherche, de prévention et d'atténuation, ainsi que les communications pour les risques liés à l'érosion et à la submersion côtière, aux inondations, aux glissements de terrain, aux tremblements de terre et pour ceux liés à une origine anthropique (risques industriels associés aux matières dangereuses), à certains aléas nordiques et aux feux de forêt.
- Récemment bonifié d'une somme de 45 M\$ répartie sur 5 ans, le CPS totalisera, à terme, des investissements de 121 M\$ pour des travaux de prévention de sinistres naturels, et ce, jusqu'en 2022.

Liens connexes :

Pour en savoir plus sur les activités du MSP, suivez-nous sur les médias sociaux :



<https://www.facebook.com/securitepublique/>



<https://twitter.com/secpubliqueqc>

- 30 -

Source : Amélie Paquet
Attachée de presse
de la vice-première ministre,
ministre de la Sécurité publique
et ministre responsable de la
région de la Capitale-Nationale
418 643-2112

Information : Relations médias
Direction des communications
Ministère de la Sécurité publique
418 646-6777, poste 30274